

Beauvais, le 25 juin 2010

# CTPD

## du 25 juin 2010



- 1) Règles de vie quotidienne des SIP de COMPIEGNE, CREIL et du PRS
- 2) Règles de vie quotidienne dans les services fusionnés de la DDFiP de l’Oise
- 3) Règlements intérieurs de l’horaire variable des SIP, du PRS et des services fusionnés de la DDFiP de l’Oise
- 4) Transfert d’emplois filière gestion publique (PRS et Domaine)
- 5) Règlement intérieur applicable au CTPD de la DDFiP de l’Oise
- 6) Questions diverses



Ce deuxième CTPD présidé par M. Paraf était dans la lignée du précédent, le 14 juin dernier : débats à l’emporte-pièce et parfois hors sujet, prises de paroles à la volée, aucun fil conducteur, deux suspensions de séance suite aux pauses du Président, ordre du jour bâclé en 40 minutes après deux heures passées sur les questions diverses... Bref, on se serait plus cru au café du Commerce que dans une instance paritaire censée débattre notamment des conditions de vie des agents !

### 1) Règles de vie quotidienne des SIP de Compiègne, Creil et du PRS

Les futurs collègues des SIP et du PRS se sont prononcés pour le maintien des plages horaires antérieurement en vigueur dans les CDI et l’ex-Pôle de Recouvrement, à savoir :

	Matin		Après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Plages fixes	9 h 30	11 h 30	14 h 00	16 h 00
Plages variables	7 h 30	9 h 30	16 h 00	19 h 00

Compte tenu d’un choix quasi-unanime des agents concernés et de l’absence d’observations en CTPD de l’ensemble des organisations syndicales, vos représentants ont voté POUR ces nouvelles règles de vie.

Résultat du vote : POUR (Administration, FO)  
ABSTENTION (CGT, SNUI)

## **2) Règles de vie quotidienne dans les services fusionnés de la DDFiP de l'Oise**

Après deux tentatives infructueuses (cf. nos tracts des 11 et 28 mai), la troisième tentative fut la bonne : les agents des services de la Direction ont enfin des règles de vie communes !

	Matin		Après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin
Plages fixes	9 h 30	11 h 30	14 h 00	16 h 00
Plages variables	7 h 30	9 h 30	16 h 00	19 h 00

Ces modalités ne correspondent pas au choix initial des agents qui s'étaient majoritairement prononcés pour une formule qui prenait le meilleur des deux filières. C'est pourquoi FO DGFIP s'est abstenu sur ce point.

Résultat du vote : POUR (Administration)  
ABSTENTION (FO DGFIP, CGT, SNUI)

## **3) Règlements intérieurs de l'horaire variable des SIP, du PRS et des services fusionnés de la DDFiP de l'Oise**

Les règlements intérieurs présentés en CTPD concernaient l'ensemble des SIP du département (Beauvais, Clermont, Méru, Compiègne, Creil), le PRS et les services de la Direction. Ces règlements reprennent les différentes typologies RTT, les modalités de récupération sur plages fixes, les seuils d'écrêtement (au delà de 10h par jour et de 12h par mois).

S'agissant d'une information, ce point de l'ordre du jour n'a pas été soumis au vote.

## **4) Transfert d'emplois filière gestion publique (PRS et Domaine)**

P.R.S. :

Il s'agissait de redéployer 2 emplois de la filière gestion publique sur le PRS. Ces emplois ont été prélevés sur le service Recouvrement (-0,5 C), sur le service Recouvrement Contentieux (-0,5 B), sur le service Comptabilité (-0,5 B) et sur le service Ressources Humaines (-0,5 C).

Comme l'ensemble des organisations syndicales, nous avons voté contre la création du PRS en CTP conjoint le 22 avril 2010. Nous nous sommes donc opposés à ce redéploiement.

Résultat du vote : POUR (Administration)  
ABSTENTION (SNUI)  
CONTRE (FO DGFIP, CGT)

Domaines :

Il s'agissait de redéployer 1 emploi de la filière fiscale vers la filière gestion publique au sein du service Domaines.

Résultat du vote : POUR (Administration)  
ABSTENTION (FO DGFIP, SNUI)  
CONTRE (CGT)

## **5) Règlement intérieur applicable au CTPD de la DDFiP de l'Oise**

FO DGFIP a rappelé que ce règlement intérieur n'est qu'une déclinaison du décret de 1982, qui doit rester la référence en matière d'organisation et de fonctionnement du Comité Technique Paritaire.

Résultat du vote : POUR (FO DGFIP, Administration)  
ABSTENTION (CGT, SNUI)

## **6) Questions diverses**

### **Réforme de la taxe professionnelle**

Suite à la demande de FO DGFIP en CTPD le 14 juin 2010, la Direction a précisé les mesures d'accompagnement de la réforme de la Taxe Professionnelle. 4 emplois de la filière gestion publique sont redéployés vers la filière fiscale. Ces 4 arrivées ne viendront renforcer les équipes des SIE qu'en septembre ; elles se feront donc aux dépens de la filière gestion publique, mais pas dans l'immédiat.

Aucun effectif supplémentaire n'est prévu pour la révision des valeurs locatives cadastrales notamment des locaux professionnels, qui constitue pourtant un enjeu important pour la Direction.

FO DGFIP dénonce que l'Administration ne se donne pas les moyens d'accompagner ses réformes en termes de personnels. Tout se fait, au mieux, à effectif constant : PRS, SIE...

### **Visites de postes**

FO DGFIP a regretté que le Directeur Départemental n'associe pas systématiquement les comptables lors de ses entretiens avec les élus locaux. Il nous a répondu que cette démarche était faite sciemment.

### **Pôle CE de Creil :**

A la demande de FO DGFIP, la Direction a accepté de diviser les nouveaux bureaux du pôle CE de Creil en 3 x 20m<sup>2</sup> au lieu de 2 x 30 m<sup>2</sup>. Cela permet d'intégrer un poteau dans une cloison au lieu de l'avoir en plein milieu d'un bureau. Les agents pourront donc travailler leurs contrôles et vérifications dans de meilleures conditions.

### **SIP de Compiègne :**

FO DGFIP a rappelé à la Direction ses promesses concernant le garage à vélos « provisoire » à aménager en attendant les travaux prévus en 2012. Il sera bien réalisé.

La Direction a refusé toute souplesse s'agissant des pointages méridiens pour les agents du SIP, pendant la période des travaux de l'accueil (3 mois).

### **Taux de Recouvrement :**

A notre grande surprise, nous avons appris de la bouche même du Directeur que les résultats de l'Oise en matière de recouvrement n'étaient pas « brillants ». FO DGFIP n'a pas manqué de rappeler qu'il s'agissait d'un manque de considération flagrant du travail du réseau. En effet, en 20 ans de politique d'objectifs, de plus en plus ambitieuse, avec de moins en moins de moyens, le département a toujours atteint les objectifs assignés, sauf en 2009.

### **Vos représentants FO en CTPD :**

Patricia LECLERCQ, Sérifontaine  
Myrham SEGARD, ICE Creil  
Bernadette PHILIPS, DDFiP collectivités locales  
Odile ROUBAUD, ICE Creil  
Olivier VALEYRIE, DDFiP rec. Contentieux  
Valérie LEDRU, DDFiP division Etat

---

### **BULLETIN D'ADHESION**

**NOM** : ..... **Prénom** : .....

**Grade** : ..... **Echelon** : ..... **Quotité de travail** : .....%

**AFFECTATION** : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (FO DGFIP)

Fait à ....., le ..... (signature)

⇒ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

A retourner à : Maryse COZETTE, trésorerie de Creil Municipale